#

# AVIS DE COURSE

**Régate Le Muguet**

**Club de Voile Angoulême Charente**

**5B**

**11/06/2023**

**Plan d'eau de la Grande Prairie**

**16710 Saint Yrieix**

**Préambule**

**Prévention des violences et incivilités**

La FFVoile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d’échanges et de partages ouvert et accessible à toutes et à tous.

A ce titre, il est demandé aux concurrents.es et aux accompagnateurs.trices de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l’eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l’origine, du genre ou de l’orientation sexuelle des autres participants.es

**Avertissement et sensibilisation plantes aquatiques plans d’eau intérieurs**

De plus en plus de plantes exotiques aquatiques sont transportées. Une fois installées dans nos milieux aquatiques, leur prolifération engendre des impacts sur nos pratiques, sur la biodiversité et sur la santé, n’y participez pas !

1. Vérifiez : Inspectez d’abord votre embarcation en prêtant une attention particulière à toutes les zones où des plantes aquatiques et des organismes vivants pourraient être présents (puit de quille, dérive, foil, aileron, safran, remorque, vide-vite, ancre de mouillage, etc…).

Inspectez également vos effets personnels. Des fragments de plantes peuvent survivre jusqu’à trois semaines dans un pli de pantalon de ciré.

Vérifiez également votre remorque qui peut remonter beaucoup de végétations aquatiques

1. Nettoyez : Nettoyez si possible vos équipements à l’eau chaude, votre embarcation et votre remorque en utilisant un nettoyeur haute pression.
2. Séchez : Le séchage de l’embarcation et de l’équipement permet de terminer le processus de décontamination.

*Suite à l’agression de l’Ukraine, la FFVoile a décidé le 2 mars 2022 de ne pas autoriser la participation de concurrents Russes et Biélorusses aux compétitions sur l’ensemble du territoire Français.*

La mention [NP] dans une règle signifie qu’un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Cela modifie la RCV 60.1(a).

**1 REGLES**

##  L’épreuve sera régie par :

* 1. les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile,* incluant l’annexe E

**1.2** les règlements fédéraux,

**1.3** le système de course HMS en vigueur,

**1.4** Pour faciliter l’application de l’annexe E3.9 des RCV, les concurrents en situation de handicap peuvent signaler leur venue et leurs besoins à l’OA. En fonction de ses possibilités, l’OA fera son possible pour répondre aux demandes.

**1.5** Pour les personnes ayant une déficience auditive ou ne pouvant s’exprimer, la RCV61.1(a) sera adaptée

**1.6** Règles modifiées :

 La RCV E2.1(c) est supprimée

**2 INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)**

Les IC seront disponibles après10H00 le 11/06/2023 au Club House

Les IC seront affichées selon la prescription fédérale

**3 COMMUNICATION**

Le tableau officiel d’information est consultable à l’intérieur du Club house

**4. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION**

**4.1** La régate est ouverte à tous les bateaux de la (des) série(s) **IOM**

**4.2** Les concurrents admissibles – membres de l’association de classe correspondante – peuvent s’inscrire en complétant le formulaire joint et en l’envoyant accompagné des frais d’inscription requis, à :

 École de Voile Angoulême Charente

 Plan d’eau de La Grande Prairie

 16710 Saint-Yrieix S:Chte

 au plus tard le 08/06/2023

**4.3**

1. Pour chaque concurrent majeur en possession d’une Licence Club FFVoile, la licence Club FFVoile mention “compétition” ou “pratiquant”

Pour chaque concurrent mineur en possession d’une Licence Club FFVoile :

* la licence Club FFVoile mention « compétition » valide

ou

* la licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagnée de l’attestation du renseignement d’un questionnaire relatif à l’état de santé du sportif mineur

b. Pour chaque concurrent n’étant pas en possession d’une Licence Club FFVoile, qu’il soit étranger ou de nationalité française résidant à l’étranger :

- un justificatif d’appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing

- un justificatif d’assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d’Euros

- pour les mineurs, l’attestation du renseignement d’un questionnaire relatif à l’état de santé du sportif mineur.

**5. DROITS A PAYER**

**5.1** Les droits requis sont les suivants : 10€

Sont inclus : Café et le croissant à votre arrivée

**6. REPARTITION DES FLOTTES**

La répartition des flottes de la première course sera affichée à 10H30 à partir du classement des coureurs du 10/06/2023

**8. PROGRAMME**

**8.1** Confirmation d’inscription :

 dimanche 11/06/2023 de 08H30à 10H00

 Briefing des skippers à 10h15

**8.3** Jours de course (incluant la course d’entraînement si nécessaire) :

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Date | Heure du 1er signal d’avertissement | Flottes /Courses du jour |
| 11/06/23 | 10H30 |  flottes à suivre |
|  |  |  |

**8.4** Le dernier jour de course programmé, aucun signal d’avertissement ne sera fait après 16H00

**9. SYSTEME DE PENALITE**

[L’addendum Q « Arbitrage direct des courses en flotte de voile radiocommandée » ne s’appliquera.pas.

La RCV 44.1 s’applique

**10. CLASSEMENT**

1 course devra être validée pour valider la compétition.

**11. RADIO [DP]**

Les concurrents doivent s’assurer que leur matériel de radiocommande est conforme aux règles édictées par l’Administration.

**12. PRIX**

Des prix seront distribués à partir de 16H30

**13 PROTECTION DES DONNÉES**

**13.1****Droit à l’image et à l’apparence :**

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l’AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

**13.2 Utilisation des données personnelles des participants**

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile et ses sponsors ainsi que l’autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l’objet de publication de la FFVoile et ses sponsors. La FFVoile en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s’y opposer, en contactant dpo@ffvoile.fr ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

**14. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES**

Pour toutes informations complémentaires, veuillez contacter :

Club de Voile Angouleme Charente : 0545684246

 Eric Kopka 0640368432 eric16710@gmail.com

 Daniel Navillot 0681534743 daniel.navillot@wanadoo.fr

